

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 16 mai 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mme Sandrine BRINGAY a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain PIBOULEAU.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 5 7

| | |
|--|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice | 15 |
| Présents | 12 |
| Procurations | 3 |
| Votants | 15 |

OBJET : COMMUNE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du BP 2023 de la commune, la somme de 2 500 € a été approvisionnée au compte 657362 à titre de subvention au CCAS.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à verser cette somme sur le budget du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le versement de la subvention au CCAS d'un montant de 2 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 009-210900320-20230524-2023_5_7-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 25 mai 2023

Le Maire
Dominique FOURCADE



Le secrétaire de séance
Alain PIBOULEAU